



Communauté
de communes
**LACQ-
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20220307-BECCLLO_2022_026-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le sept mars à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS.

Etaient absents ou excusés : Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU, M. Didier REY.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : ENTRETIEN DU PATRIMOINE VEGETAL DU
TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - AVENANT N°2**

Le marché, notifié le 15/10/20218 pour une durée de 2 ans reconductible une fois, a été attribué à l'entreprise CLAVE (64300 Mont) pour un montant entre 60 000 € HT et 150 000 € HT.

Le marché, devant initialement arriver à échéance le 14 octobre 2020 avant reconduction pour deux ans avec les mêmes montants, a fait l'objet d'un premier avenant n°1 venant à anticiper la période de reconduction au 15 septembre 2020.

La date de fin du marché a été fixée par cet avenant au 14 octobre 2022.

Avenant n°2 :

L'objet du présent avenant vise à augmenter le montant maximum initial prévu de 150 000€ HT, celui-ci ayant déjà été atteint.

Le montant de cette modification entraîne une plus-value de 15 000€ HT soit +10% du montant maximum initial du marché comme le précise le tableau ci-dessous :

	Minimum HT	Maximum HT
Marché initial	60 000 €	150 000 €
Avenant n°2	+0 €	+15 000 €
Augmentation %	+ 0 %	+ 10 %
Nouveau montant du marché	60 000 €	165 000 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant au marché,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,


Patrice LAURENT

